



Projet de procès-verbal

Ce projet de procès-verbal présente les buts ainsi que les conclusions approuvées lors de la 50^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

PROCES-VERBAL DE LA 50^E REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Sommaire

50-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour.....	3
50-2 Rapport du Secrétariat.....	3
50-3 Rapport de la Banque mondiale	6
50-4 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision Présentation : Résultats du sondage d'évaluation du Conseil d'administration de l'ITIE en 2020	7
Document du Conseil d'administration 50-4 : Évaluation du respect des attentes concernant les entreprises soutenant l'ITIE : résultats et recommandations	8
50-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	12
Document du Conseil d'administration 50-5 : Examen des options de déclaration ITIE...12	
50-6 Rapport du Comité de Validation	14
Document du Conseil d'administration 50-6 : Rapport du Comité de Validation	14
50-7 Rapport du Comité des Finances.....	15
Document du Conseil d'administration 50-7 : Comptes du T1 2021 et prévisions pour le T2 2021	15
50-8 Conférence mondiale de l'ITIE.....	16
Document du Conseil d'administration 50-8 : Conférence mondiale de l'ITIE et Assemblée générale des membres	16
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays	17

50-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, la très honorable Helen Clark ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration à la 50^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE, 15 ans après la première réunion du Conseil d'administration de l'ITIE au siège de l'ONU à New York en décembre 2006. Elle remercie les parties prenantes de l'ITIE pour leur travail consacré au programme de transparence dans les industries extractives, et note que Stuart Brooks a assisté aux réunions du Conseil d'administration depuis le début.

La présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration le cadre procédural de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle seuls les membres à part entière du Conseil d'administration prennent la parole sur une question donnée. De même que pour les réunions en présentiel, les remplaçants du Conseil d'administration ne doivent prendre la parole que si le membre à part entière du Conseil d'administration n'a pas encore donné son point de vue sur son collègue et s'il a été convenu que le remplaçant interviendrait.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

50-2 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 50-2-A : Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark Robinson présente un résumé du Rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période de février à mai 2021 et annonce la publication du Rapport annuel d'avancement ITIE 2021. Il souligne que de nombreux pays ont continué à être aux prises avec les effets de la pandémie de COVID-19, et que plusieurs pays connaissent également de l'instabilité politique, des troubles sociaux ou des conflits, ou encore une diminution de l'engagement des parties prenantes, une faible gouvernance des Groupes multipartites et des lacunes de financement. Il observe que, malgré ces défis, des innovations en matière de déclaration se produisent dans toutes les régions. À propos de l'annexe au Rapport d'avancement de la mise en œuvre, qui fournit une évaluation pays par pays de la mise en œuvre de l'ITIE, il note que les entrées par pays incluent pour la première fois les notes de l'outil de suivi Civicus Monitor pour l'espace civique. Il ajoute qu'au cours du dernier trimestre ont été observées dans les pays des améliorations tangibles au regard de la propriété effective, des entreprises d'État et de la transparence du commerce des matières premières, ainsi qu'un nombre substantiel d'activités de renforcement des capacités et de communication entreprises par le Secrétariat.

Bady Baldé fait le point sur la mise en œuvre au Tchad, au Mali, dont le Comité de réponse rapide a été informé, ainsi que sur les développements récents survenus au Myanmar. Sur le Tchad, il note que le Conseil militaire en place a nommé un gouvernement de transition. Le ministre du Pétrole et de l'Énergie, M. Oumar Djarma Torbo, président du Groupe multipartite de l'ITIE, a été maintenu dans ses fonctions. Les parties prenantes de l'ITIE ont poursuivi leurs travaux et il est prévu que les préparatifs pour la Validation commencent en octobre. Au sujet du Mali, il note que la CEDEAO et l'Union africaine ont toutes deux imposé des sanctions à la suite du deuxième coup d'État survenu en moins d'un an. Il ajoute que les progrès de la mise en œuvre seraient difficiles dans ce contexte, mais que les parties prenantes au niveau national n'ont pas demandé la suspension. Les préparatifs pour la Validation, dont le démarrage est prévu en octobre 2021, seront probablement reportés. Le fonctionnement du Groupe multipartite dépendra en partie de

la volonté de la société civile de nouer des contacts avec le régime militaire.

Au sujet du Myanmar, il souligne que les troubles sociaux, l'agression des militaires et la répression des libertés civiles ont continué de s'intensifier, avec des sanctions imposées par les États-Unis et l'Union européenne. Le Secrétariat croit comprendre que certaines sociétés pétrolières privées ont suspendu leurs paiements à l'entreprise d'État pétrolière et gazière, Myanmar Oil and Gas Enterprise. Le Secrétariat a reçu une lettre le 8 juin signalant qu'un membre de la société civile de l'ITIE de la région de Sagaing a été arrêté par les militaires et demandant une déclaration publique de la part de la présidente du Conseil d'administration de l'ITIE ou du directeur exécutif du Secrétariat international. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'ITIE, le Secrétariat a été informé par le vice-ministre de la Planification, des Finances et de l'Industrie, U. Maung Maung Win, que le régime militaire prévoyait de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE, y compris l'établissement d'un Groupe multipartite. Le Secrétariat a informé le vice-ministre des conditions à remplir avant que le Conseil d'administration ne puisse lever la suspension. Le directeur exécutif a fait une déclaration publique, et le membre de la société civile a depuis été remis en liberté par les militaires.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les progrès réalisés en matière de transparence des entreprises d'État en République démocratique du Congo ont été étroitement liés au suivi significatif effectué par les parties prenantes nationales concernant les mesures correctives de la Validation précédente, conclue en octobre 2019. Ces bons exemples devraient être partagés entre les pays mettant en œuvre l'ITIE, y compris par l'intermédiaire du réseau d'entreprises publiques.
- Il serait utile que le Secrétariat explique ce qui serait visé par l'assistance technique à fournir aux pays sélectionnés dans le cadre du programme « Opening Extractives », ce qui pourrait soulever des questions à l'avenir sur la façon dont ces pays seraient évalués dans le cadre de la Validation. Awa Marie Coll Seck observe que l'entrée décrivant les progrès réalisés en matière de transparence de la propriété effective au Sénégal devrait être mise à jour et refléter l'adoption d'un décret promulgué en avril 2021. Elle ajoute que la situation dans le pays est stable et que le pays maintenait la date actuelle de démarrage de la Validation. Ines Marques explique que l'assistance technique serait fournie dans tous les domaines de la transparence en matière de propriété effective, y compris pour convenir de seuils de matérialité adéquats. Elle ajoute que des consultations avec les parties prenantes du pays sur leur demande de soutien sont en cours et que le programme inclut l'apprentissage par les pairs au-delà des pays sélectionnés.
- Il serait souhaitable que les membres du Conseil d'administration et leurs collègues participent à la conception de rencontres sur la contribution de l'ITIE à la transition énergétique. Ines Marques note que le Secrétariat planifie des rencontres à l'approche de la COP26 en collaboration avec des partenaires tels que NRGi, Chatham House et Carbon Tracker. Les manifestations visent à mobiliser des soutiens et à fournir des cas d'utilisation des données sur la façon dont l'ITIE peut contribuer à l'examen de politiques concernant l'impact de la transition énergétique sur le secteur extractif.
- Les membres du Conseil d'administration de la société civile ont jugé utile d'ajouter les notes attribuées par Civicus Monitor aux entrées par pays. Ils ont montré à quel point il était essentiel pour le Conseil d'administration de l'ITIE de suivre de près les restrictions imposées à l'espace civique. En plus des développements inquiétants survenant au Myanmar, le collègue de la société civile a récemment reçu un compte rendu troublant de la société civile travaillant sur les industries extractives au Nigeria. Les situations constatées au Mali et au Myanmar ont soulevé la question de savoir comment l'ITIE peut

continuer à travailler avec des institutions gouvernementales que les acteurs internationaux ne reconnaissent pas comme étant légitimes. Cielo Magno appelle les entreprises pétrolières internationales à cesser d'effectuer des paiements au gouvernement militaire au Myanmar, lesquels sont susceptibles de légitimer la junte.

Mesures :

- Le Secrétariat doit surveiller l'évolution de la situation au Tchad, au Mali et au Myanmar, tenir le Conseil d'administration informé et conseiller le Comité de réponse rapide et le Comité de mise en œuvre sur les mesures à prendre au besoin.
- Le Secrétariat doit partager des informations sur les éléments liés à la COP26 ainsi que d'autres mises à jour sur les progrès du travail concernant les implications de la transition énergétique dans son soutien à la mise en œuvre.

Document du Conseil d'administration 50-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation

La présidente invite Diana Kaissy, présidente du Comité de Candidature et de Sensibilisation, à présenter le Rapport d'avancement de la sensibilisation préparé par le Secrétariat, et signale que le Secrétariat a présenté le rapport au Comité de Candidature et de Sensibilisation.

Diana Kaissy présente le Rapport d'avancement de la sensibilisation, indiquant que celui-ci constitue une mise à jour du Secrétariat sur les activités et les développements en matière de sensibilisation intervenus dans les pays ainsi qu'au sein des entreprises au cours de la période de février à juin 2021. Les activités de sensibilisation au cours de cette période ont continué d'être limitées par la pandémie de COVID-19.

Aucune nouvelle demande de candidature n'a été reçue par le Secrétariat. Toutefois, des demandes sont toujours attendues de l'Angola, de la Guinée équatoriale et du Gabon cette année, avec des demandes potentielles du Liban et de la Tunisie au début de l'année prochaine.

L'Angola continue de progresser dans ses préparatifs de candidature, mais les progrès ont été ralentis par les préoccupations du gouvernement concernant la façon dont les membres de la société civile ont été nommés et élus au Groupe multipartite. Bien que la documentation reçue par le Secrétariat indique que le processus de nomination de la société civile était ouvert et libre de toute ingérence gouvernementale, le ministère des Ressources minérales, pétrolières et gazières est préoccupé par l'éventualité que les membres de deux grandes organisations de la société civile engagées dans la gouvernance des ressources naturelles n'aient pas été nommés et qu'un membre d'un syndicat officiel ait été nommé. Le Secrétariat travaille avec le gouvernement et la société civile pour répondre à ces inquiétudes et les surmonter, soulignant l'importance d'un processus indépendant pour les nominations de la société civile. Le ministère des Ressources minérales, pétrolières et gazières prépare les termes de référence du Groupe multipartite et a communiqué un aperçu d'un plan de travail au Secrétariat. La candidature de l'Angola est toujours attendue pour le troisième trimestre de 2021, en supposant des progrès continus sur ces questions.

En début d'année, le Secrétariat a fourni des recommandations concrètes à la Guinée équatoriale sur les tâches et les étapes à accomplir avant de soumettre une nouvelle candidature. Toutefois, le pays a connu un revers majeur à la suite de la série tragique d'explosions à Bata début mars, qui a entraîné d'importantes pertes en vies humaines ainsi que des dommages à l'infrastructure, et a détourné l'attention et les ressources du gouvernement. Toutefois, le ministre des Mines et des Hydrocarbures a récemment écrit au Secrétariat pour

confirmer le souhait du pays de soumettre une nouvelle demande de candidature, possiblement au troisième trimestre de 2021. Le gouvernement a résolu de réaffirmer son engagement à mettre en œuvre l'ITIE, à reconstituer le Groupe multipartite en vue de répondre aux préoccupations passées concernant le processus de nomination de la société civile, et à organiser une conférence de la société civile ultérieurement cette année afin de stimuler l'engagement de la société civile dans le processus ITIE.

Le Gabon a réalisé des progrès significatifs suite à l'engagement du Président de réintégrer l'ITIE en janvier 2021. Le pays a constitué un Groupe multipartite, qui a tenu sa première réunion en mai. Le Secrétariat a travaillé avec le Groupe multipartite et la société civile du pays en ce qui concerne les étapes d'adhésion et le protocole de la société civile. La documentation fournie au Secrétariat semble indiquer que le processus de nomination de la société civile était inclusif, indépendant et transparent. Les activités de base restantes comprennent la finalisation des termes de référence du Groupe multipartite, le recrutement d'un secrétariat permanent et l'élaboration d'un plan de travail. Le Secrétariat prévoit une candidature du Gabon au quatrième trimestre de 2021.

Le Secrétariat continue d'espérer les candidatures du Liban au quatrième trimestre de 2021 et de la Tunisie au premier trimestre de 2022. Toutefois, des gouvernements stables, solidaires et engagés dans les deux pays seraient nécessaires pour faire avancer le processus de candidature à l'ITIE.

Les activités de sensibilisation en Australie, au Brésil, au Chili et en Afrique du Sud ont été limitées en raison du manque d'intérêt des gouvernements et du fait que l'attention est détournée par la nécessité de faire face à la crise de la COVID-19. Le Secrétariat a élaboré un plan de sensibilisation pour l'Afrique du Sud et prévoit là-bas une plus grande sensibilisation une fois que la situation liée à la COVID-19 sera stabilisée. Le Secrétariat suit l'intérêt manifesté par les États-Unis et communique avec l'Administration Biden afin d'évaluer le soutien envisagé en vue d'une nouvelle demande de candidature à l'ITIE. Le Secrétariat donne également suite à l'intérêt manifesté par la Serbie, le Soudan du Sud et l'Ouzbékistan et espère bientôt nouer des contacts avec les gouvernements de ces pays au regard des avantages de la mise en œuvre de l'ITIE.

En ce qui concerne la sensibilisation des entreprises, Diana Kaissy déclare que l'ITIE se réjouit d'accueillir Boliden en tant que nouvelle entreprise soutenant l'ITIE. Le Secrétariat a également préparé un plan de sensibilisation des entreprises pour 2021-2022 afin de contribuer à la réalisation de la Stratégie de sensibilisation de l'ITIE 2020-2022, des priorités stratégiques de l'ITIE et en vue de dynamiser la sensibilisation des institutions financières.

50-3 Rapport de la Banque mondiale

Christopher Sheldon, chef de service au pôle mondial Énergie et industries extractives, présente le rapport du Groupe de la Banque mondiale (GBM). Il souligne les efforts de la Banque mondiale visant à relever les défis liés à la pandémie de COVID-19, qui continue de constituer des risques importants pour les pays riches en ressources. Il présente un rapport sur le mécanisme [de réponse rapide](#) du programme mondial d'appui aux industries extractives (EGPS), [la conférence sur l'égalité des sexes](#), ainsi que le dernier rapport intitulé « [État de l'artisanat minier et à petite échelle](#) ».

Christopher Sheldon déclare que l'objectif précédent consistant à fournir environ la moitié des fonds de l'EGPS pour le soutien à la mise en œuvre de l'ITIE a été atteint avec quatre subventions octroyées au Mali, au Ghana, en Albanie et au Tchad, pour le montant de 2,2 millions de dollars approuvé au cours de cette campagne :

- Mali (350 000 dollars) : La subvention doit améliorer la transparence des revenus extractifs et favoriser la responsabilité sociale et la participation directe des citoyens à l'égalité entre les sexes.
- Ghana (600 000 dollars) : La subvention doit soutenir l'expansion de la mise en œuvre de l'ITIE conformément à la Norme ITIE 2019 et à l'inclusion du secteur minier artisanal et à petite échelle dans les rapports ITIE.
- Albanie (850 000 dollars) : La subvention doit aider l'Albanie à mettre en œuvre son ordre du jour ITIE en mettant l'accent sur la déclaration et sur l'examen/la révision de la réglementation nécessaire à l'amélioration de la transparence, de la formation et du renforcement des capacités au sein du Groupe multipartite et des parties prenantes au sens large.
- Tchad (400 000 dollars) : La subvention doit favoriser la transparence dans le secteur extractif et la sensibilisation à ses externalités sociales.

Oleksiy Orlovsky fait part de ses préoccupations au sujet des demandes continues de divulgation d'informations portant sur le soutien financier aux organisations de la société civile qui n'ont pas été traitées. Il ajoute que le tableau comportant des informations détaillées continue de se référer uniquement aux pays, sans que soient indiqués les organismes gouvernementaux auxquels les fonds sont accordés. Il a été demandé que les pays soutenant le Comité directeur de l'EGPS examinent la possibilité d'octroyer des ressources exclusivement aux ONG. À cela, Christopher Sheldon répond que la Banque mondiale en est aux dernières étapes du lancement d'une subvention dédiée aux activités des OSC dans l'espoir de résoudre ce problème. Il note toutefois que l'octroi de ressources aux OSC présente des défis en raison de la nature des relations qu'elles peuvent entretenir avec les gouvernements.

Christopher Sheldon remercie le Conseil d'administration de l'ITIE et annonce qu'il quittera ses fonctions de chef de service avec l'EGPS et qu'il occupera un poste de directeur de pays de la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil d'administration remercie Christopher Sheldon pour son soutien à l'ITIE et lui adresse ses meilleurs vœux de réussite pour la prochaine phase de sa carrière.

50-4 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Présentation : Résultats du sondage d'évaluation du Conseil d'administration de l'ITIE en 2020

Oleksiy Orlovsky présente les résultats de l'enquête d'évaluation du Conseil d'administration de l'ITIE. Les résultats du sondage d'évaluation du Conseil d'administration sont positifs, ce qui souligne la satisfaction générale à l'égard du fonctionnement du Conseil d'administration en 2020. Des améliorations ont été enregistrées sur la plupart des questions. Le Comité de gouvernance et de surveillance (CGS) a examiné les résultats et ne soumet pour le moment aucune recommandation à l'examen du Conseil d'administration. Le plan de travail du CGS pour 2021 comprend un certain nombre d'activités continues pertinentes, y compris la révision des directives destinées aux collègues et l'examen du Code de conduite.

Mesures :

- Le résumé des résultats du sondage doit être distribué avec la prochaine circulaire du Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 50-4 : Évaluation du respect des attentes concernant les entreprises soutenant l'ITIE : résultats et recommandations

La présidente présente le document, notant que le Secrétariat international a procédé à une évaluation des attentes concernant les entreprises soutenant l'ITIE et que le document est présenté pour discussion. Le Conseil d'administration devrait examiner les mesures que le Secrétariat et le CGS devront prendre suite à la réunion.

La présidente invite Oleksiy Orlovsky, président du CGS, à présenter le document. Oleksiy Orlovsky rappelle au Conseil d'administration que celui-ci a convenu, lors de sa réunion précédente, que le Secrétariat procède à une évaluation (Document du Conseil d'administration 49-8-B : *évaluer le respect des attentes concernant les entreprises soutenant l'ITIE*). Ce document décrivait cinq étapes précises visant à évaluer dans quelle mesure les actions des entreprises soutenant l'ITIE correspondent aux attentes qui ont été approuvées par le Conseil d'administration en juin 2018.

Oleksiy Orlovsky observe que la tâche principale de l'exercice consistait à élaborer un mécanisme destiné à évaluer si les entreprises soutenant l'ITIE respectent les attentes, à présenter les approches adoptées par les entreprises pour répondre aux attentes, à souligner les bonnes pratiques et à maintenir la crédibilité de l'ITIE lors de l'admission de nouvelles entreprises soutenant l'ITIE.

Oleksiy Orlovsky explique que le document est le résultat de la mise en œuvre des quatre premières étapes du document approuvé par le Conseil d'administration. Le processus de préparation du document a été précédé par un travail très intensif du Secrétariat, axé en particulier sur la communication avec les entreprises soutenant l'ITIE, y compris à travers une série de trois webinaires préparatoires bien fréquentés et bien accueillis. Les travaux ultérieurs ont consisté en une évaluation initiale du respect des attentes par chaque entreprise de soutien en fonction de sources accessibles au public. Les résultats des évaluations initiales ont été communiqués à chaque entreprise pour commentaires et corrections. Le document contenait les résultats agrégés des évaluations et a été soumis à l'examen du CGS et du collège des entreprises.

Oleksiy Orlovsky remercie le Secrétariat international pour son travail assidu lié à la préparation du document ainsi que les entreprises soutenant l'ITIE qui ont promu l'exercice d'évaluation et y ont participé. Oleksiy invite Andrew Irvine du Secrétariat à présenter les principales conclusions de l'évaluation ainsi que les projets de recommandations du Secrétariat international.

Andrew Irvine explique d'abord que l'Annexe A du document présente les évaluations par le Secrétariat des entreprises individuelles soutenant l'ITIE. Dans sa forme actuelle, l'Annexe est confidentielle et ne peut être consultée que par les membres du Conseil d'administration qui en font la demande par courriel au Secrétariat. L'Annexe n'est pas destinée à une diffusion plus large et les membres du Conseil d'administration doivent prendre les mesures appropriées pour éviter la diffusion de l'Annexe et en assurer la confidentialité. Les membres du Conseil d'administration peuvent envoyer un courriel au Secrétariat pour demander d'y avoir accès. L'Annexe est protégée par un mot de passe. Le Secrétariat surveillera l'accès à l'Annexe.

Le Secrétariat explique que les résultats agrégés de l'évaluation par le Secrétariat du respect par les entreprises des attentes de l'ITIE à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE ont montré des progrès significatifs dans le respect des attentes. Bien que les résultats globaux aient été positifs, le Secrétariat a recommandé d'améliorer les progrès réalisés par rapport aux attentes 2, 4 et 6.

Le Secrétariat observe que l'attente 2 concerne la divulgation publique par les entreprises des impôts et paiements aux pays non-membres de l'ITIE. La plupart des entreprises répondaient à

l'attente 2 dans l'ensemble de leurs activités mondiales. Cependant, alors que la plupart des entreprises fournissent une certaine forme de divulgation publique des impôts et des paiements au niveau du groupe, près de 30 % (18 sur 62 entreprises) n'ont pas divulgué les impôts versés et les paiements effectués aux gouvernements dans les pays non-membres de l'ITIE. Ces entreprises n'ont pas précisé pourquoi elles ne fournissaient pas ces renseignements.

Compte tenu des progrès variés réalisés par les entreprises pour répondre à cette attente, le Secrétariat a recommandé que le Conseil d'administration précise que, pour répondre pleinement à l'attente 2, on attend des entreprises qu'elles divulguent publiquement les impôts versés et les paiements effectués aux gouvernements dans tous les pays où elles exercent leurs activités et dans le cadre d'un projet, conformément à la définition reconnue d'un projet indiquée dans l'Exigence 4.7 de la Norme ITIE 2019. Toutefois, lorsqu'elles choisissent de ne pas le faire dans des pays non-membres de l'ITIE, elles doivent indiquer la raison pour laquelle elles ne font pas ces divulgations.

En ce qui concerne l'attente 4 concernant la divulgation des bénéficiaires effectifs, le Secrétariat a indiqué que 87 % des entreprises soutenant l'ITIE étaient des entreprises cotées en bourse divulguant des informations sur les bénéficiaires effectifs conformément aux exigences boursières de déclaration. Toutefois, tout en respectant l'attente à cet égard, peu d'entreprises ont fourni davantage de divulgations destinées au public sur leur site Intranet d'entreprise ou de déclarations publiques d'appui à la transparence de la propriété effective. Plusieurs entreprises, néanmoins, ont défendu les efforts du pays concernant les réformes de la propriété effective, et ces initiatives ont été considérées comme des pratiques exemplaires. Pour la première fois, plusieurs entreprises ont été identifiées comme étant au premier plan des divulgations sur les informations portant sur la propriété effective de leurs coentreprises.

Le Secrétariat propose qu'il examine et recommande aux entreprises de bonnes pratiques cohérentes en matière de divulgation des bénéficiaires effectifs, d'identification des bénéficiaires effectifs des coentreprises et d'utilisation des informations sur les bénéficiaires effectifs, dans le cadre de la diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs et des entrepreneurs. Le Secrétariat recommande également que les entreprises soutenant l'ITIE appuient publiquement les efforts de réforme de la propriété effective menés par les pays, afin d'aider les gouvernements à poursuivre l'élaboration de ces réformes.

En ce qui concerne l'évaluation de l'attente 6 sur le soutien des entreprises à l'opérationnalisation des décisions des pays de divulguer les licences et contrats futurs, le Secrétariat a pris en considération l'éventualité de la publication par les entreprises de déclarations de soutien ou de politiques portant sur la divulgation des licences et des contrats. Un nombre limité d'entreprises (22 sur 62) ont publié de telles déclarations. La majorité ne l'a pas fait.

Considérant que de nombreuses entreprises ne semblaient pas soutenir publiquement les décisions des pays de divulguer les licences et les contrats, le Secrétariat recommande que les entreprises soutenant l'ITIE publient des déclarations de soutien visant à répondre à l'attente 6 et promeuvent l'exigence de divulgation des contrats dans la Norme ITIE 2019. Le Secrétariat recommande également que le collège des entreprises envisage une révision de cette attente afin de la rendre plus compréhensible et d'établir des objectifs concrets et mesurables dans le cadre de l'attente.

Le Secrétariat invite également le Conseil d'administration à examiner les recommandations générales suivantes :

- Suite à la réunion du Conseil d'administration, le Secrétariat recommande qu'il communique le champ d'application et les résultats globaux de l'évaluation afin de

mettre en évidence les progrès et les pratiques des entreprises en réponse aux attentes et de maintenir et promouvoir la crédibilité des attentes et de l'ITIE.

- Le Secrétariat recommande que le collège des entreprises envisage de réviser les attentes afin de fournir des objectifs et des résultats plus clairs et plus précis pour chaque attente et d'améliorer leur applicabilité aux négociants en matières premières. Ces révisions pourraient être présentées et examinées par le CGS et soumises à la décision du Conseil d'administration lors de la réunion d'octobre.
- Le Secrétariat recommande également que le Conseil d'administration examine la façon de traiter les cas dans lesquels les entreprises soutenant l'ITIE ne répondent pas aux attentes.
- Le Secrétariat recommande que le CGS fasse un bilan des avantages et des coûts de l'évaluation, détermine si et quand le processus devrait être répété et présente une recommandation au Conseil d'administration à la réunion d'octobre.

Le Secrétariat recommande en outre qu'une attention particulière soit accordée au calendrier et à l'ordonnancement des recommandations du présent document, en consultation avec le collège de l'entreprise, afin de maintenir le soutien de l'entreprise et d'optimiser les progrès réalisés pour répondre aux attentes.

La présidente invite le Conseil d'administration à examiner le document. Les membres du Conseil d'administration félicitent le Secrétariat pour son travail sur l'évaluation et soulèvent les points suivants :

- Dans l'ensemble, le processus d'évaluation a été positif et a permis de promouvoir un engagement plus résolu de la part des entreprises soutenant l'ITIE et de mieux comprendre les attentes.
- L'évaluation a révélé un respect significatif des attentes par les entreprises, confirmant ainsi la crédibilité des attentes et celle de l'ITIE.
- Étant donné qu'il a été difficile en 2018 de convenir de la formulation des attentes lors de leur élaboration et de leur soumission à l'approbation du Conseil d'administration, il serait pareillement difficile de convenir de toute révision des attentes. Bien que le Secrétariat puisse aider à combler les lacunes en matière de respect des attentes par certaines entreprises, il n'y a aucun désir de la part des entreprises d'entreprendre un processus approfondi de révision des attentes. Le Secrétariat devrait tenir compte du libellé précis des attentes et encourager le respect de ce libellé, mais ne pas promouvoir des « pratiques exemplaires » allant au-delà des attentes, car ces pratiques ne sont pas nécessaires pour répondre aux attentes et ne peuvent pas être considérées comme « exemplaires » par toutes les entreprises.
- Le fait que 30 pour cent des entreprises soutenant l'ITIE n'aient pas répondu à l'attente 2 concernant la divulgation des impôts et des paiements dans les pays non-membres de l'ITIE pourrait être considéré comme un risque sérieux pour la crédibilité de l'ITIE et devrait être considéré comme une priorité par le Conseil d'administration et les entreprises soutenant l'ITIE, en particulier les entreprises siégeant au Conseil d'administration de l'ITIE. Les entreprises soutenant l'ITIE répondant à l'attente 2 devraient être préoccupées par leur crédibilité, car leur crédibilité est affaiblie par la non-conformité à cet égard dans le groupe des entreprises. Il est nécessaire que l'ITIE examine la façon d'aborder les situations dans lesquelles les entreprises soutenant l'ITIE ne répondent pas aux attentes.
- Les entreprises soutenant l'ITIE devraient améliorer la divulgation des bénéficiaires effectifs des coentreprises, conformément aux recommandations formulées dans le document.
- Les entreprises soutenant l'ITIE devraient fournir une déclaration publique d'appui à la

transparence des contrats, conformément aux recommandations du document.

- Le document souligne les difficultés rencontrées par les pays pour mettre en œuvre les réformes de la propriété effective.
- Bien que l'évaluation ait été utile pour évaluer les entreprises « occidentales », elle n'a pas évalué les pratiques des entreprises « orientales », en particulier celles ayant des activités dans de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE. Ces autres entreprises doivent également améliorer leurs pratiques de divulgation conformément aux entreprises soutenant l'ITIE.
- Le processus d'évaluation a été utile et judicieux, a permis d'établir et de maintenir la crédibilité des attentes et de l'ITIE. Le processus devrait être répété régulièrement et évoluer vers un exercice similaire à celui de la Validation pour les entreprises soutenant l'ITIE.
- L'annexe A du document devrait être publiée. En tant qu'organisation axée sur la transparence, l'ITIE ne devrait pas garder l'Annexe confidentielle et il n'y a aucune raison apparente d'en maintenir la confidentialité. Une demande visant à publier l'Annexe A a été présentée au Conseil d'administration, supprimant le statut confidentiel actuel de l'Annexe.
- Un membre du Conseil d'administration d'un pays mettant en œuvre l'ITIE observe que, bien que l'évaluation ait été utile pour examiner les divulgations au niveau du groupe par les entreprises, elle n'a pas tenu suffisamment compte des divulgations et des engagements des entreprises au niveau national ou local. Le Secrétariat et les entreprises soutenant l'ITIE doivent veiller à ce que les engagements au niveau du groupe soient reconnus et mis en œuvre au niveau des pays.
- Il a été souhaité qu'il y ait de la part des entreprises davantage d'informations concernant les éléments des calculs fiscaux.
- L'attente concernant la transparence des contrats devrait s'appliquer également aux négociants en matières premières et exiger la divulgation des contrats sur matières premières.
- L'accent mis sur les entreprises soutenant l'ITIE et sur l'évaluation du Secrétariat devrait viser à répondre aux attentes énoncées, et non à les élargir.
- Le Secrétariat doit combler les lacunes dans les progrès réalisés par l'entreprise pour répondre aux attentes et travailler à des améliorations globales.

La présidente indique que, d'après la discussion, l'évaluation par le Secrétariat du respect des attentes par les entreprises a été bien accueillie par tous les collèges, y compris par les entreprises soutenant l'ITIE. Elle souligne que le collège des entreprises a convenu d'un ensemble d'attentes qui ont une application mondiale et que le collège s'est engagé à répondre à ces attentes, ce qui inclut la déclaration dans le cadre de l'attente 2 selon laquelle « à titre de principe directeur, les entreprises soutenant l'ITIE sont censées divulguer publiquement leurs impôts et leurs paiements. Dans les cas où elles décident de ne pas le faire, elles doivent en justifier les raisons. »

Le projet d'évaluation a démontré que certaines entreprises soutenant l'ITIE sont des précurseurs dans la divulgation des impôts et autres paiements aux gouvernements. Toutefois, elle déclare que la non-conformité de 30 % des entreprises soutenant l'ITIE, qui se manifeste par le non-respect de ce principe directeur concernant la divulgation des impôts dans les pays non-membres de l'ITIE, affaiblit ces efforts et porte potentiellement atteinte à la crédibilité de l'ITIE.

La présidente déclare que la solution à ce problème est évidente : les entreprises qui ne répondent pas à cette attente, en particulier les entreprises qui sont représentées au Conseil d'administration de l'ITIE, devraient considérer cette préoccupation comme une priorité élevée.

Les attentes faisant partie des directives destinées au collège des entreprises, elle demande donc au collège des entreprises d'aborder la question en priorité et de faire le point sur les mesures proposées à la réunion du Conseil d'administration d'octobre.

En concluant la discussion sur le document, la présidente, sans objection de la part des membres du Conseil d'administration, résume les prochaines étapes du document :

- Le Secrétariat doit communiquer les progrès réalisés par les entreprises en vue de répondre aux attentes suite à la réunion du Conseil d'administration ;
- Le Secrétariat doit assurer le suivi auprès des entreprises en ce qui concerne les résultats de l'évaluation et de la diffusion des pratiques exemplaires ;
- Le collège des entreprises doit tenir compte des résultats de l'évaluation et faire une recommandation au CGS sur la façon d'améliorer les progrès en vue de répondre aux attentes et de les réviser ;
- Le document du CGS, dans un document révisé, contient des recommandations à soumettre à la décision du Conseil d'administration en octobre 2021 sur a.) l'évaluation du processus d'évaluation (coûts/avantages/échancier pour les évaluations futures), b.) la façon de traiter les cas dans lesquels les entreprises soutenant l'ITIE ne répondent pas aux attentes, c.) les changements apportés aux attentes, et d.) le soutien supplémentaire du Secrétariat en vue d'améliorer les progrès réalisés dans le respect des attentes.

La présidente reconnaît la demande présentée au Secrétariat visant la publication de l'Annexe A du document. Elle recommande que la demande soit examinée par le CGS et que le Comité présente une recommandation à la réunion du Conseil d'administration d'octobre.

Mesures :

- Le Secrétariat doit publier une nouvelle sur l'évaluation immédiatement après la réunion de juin du Conseil d'administration ;
- Le Secrétariat doit assurer le suivi auprès des entreprises en ce qui concerne les résultats de l'évaluation et le partage des pratiques exemplaires ;
- Le collège des entreprises doit recommander au CGS d'améliorer les progrès réalisés pour répondre aux attentes et de réviser les attentes, afin que le CGS présente des recommandations à la réunion du Conseil d'administration d'octobre ;
- Le CGS doit présenter un document apportant des recommandations pour la réunion du Conseil d'administration d'octobre sur a.) l'évaluation du processus d'évaluation (coûts/avantages/échancier pour les évaluations futures), b.) la façon de traiter les cas où les entreprises soutenant l'ITIE ne répondent pas aux attentes. c.) les changements apportés aux attentes et d.) le soutien supplémentaire du Secrétariat en vue d'améliorer les progrès réalisés dans le respect des attentes.
- Le CGS doit examiner la demande visant à publier l'Annexe A du document et doit présenter sa recommandation à la réunion du Conseil d'administration d'octobre.

50-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 50-5 : Examen des options de déclaration ITIE

La présidente invite Ian Mwiinga à présenter le rapport du Comité de mise en œuvre. Ian Mwiinga observe que depuis février le Comité a poursuivi le suivi de la mise en œuvre au niveau des pays

par le biais des Rapport d'avancement de la mise en œuvre et a examiné des cas spécifiques de pays. Le Comité a traité les demandes émanant des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Zambie visant à proroger le démarrage de leurs Validations ainsi qu'une demande de l'Ukraine visant à une mise en œuvre adaptée. Il note que le Comité a contribué à l'élaboration de directives provisoires destinées aux pays mettant en œuvre l'ITIE, préparées par le Secrétariat international, et que des notes d'orientation mises à jour seront bientôt publiées sur l'attribution des licences, les registres des licences et les recettes provenant du transport, ainsi qu'une nouvelle note d'orientation sur la surveillance environnementale. Ian Mwiinga présente le Document du Conseil d'administration de l'ITIE 50-5.

Le document a montré que le paysage de la déclaration ITIE était évolutif, la majorité des pays modifiant leurs pratiques de divulgation et de déclaration. Ian Mwiinga explique que le Comité a examiné trois options dans la première version du document, y compris l'option visant à remplacer l'option d'assouplissement des mesures relatives aux déclarations par une autre procédure normalisée approuvée par le Conseil d'administration conformément à l'Exigence 4.9. Il explique que, bien que le Comité ait accueilli favorablement l'intérêt manifesté pour l'élaboration d'autres approches normalisées, il a noté que l'examen avait mis en évidence d'importants défis liés à la sauvegarde de la fiabilité des données. Le Comité a convenu qu'il fallait plus de temps pour tirer les enseignements des efforts en cours et a convenu de recommandations à l'intention du Conseil d'administration visant à proroger les mesures d'assouplissement relatives aux déclarations ainsi que le projet pilote jusqu'à la fin de 2022.

Les membres du Conseil d'administration expriment leur appréciation des expériences partagées par les représentants des pays chargés de la mise en œuvre lors de la session d'examen approfondi organisée le 9 juin, et appuient les trois recommandations du Comité. Ils soulèvent les points suivants :

- Garantir la qualité et la fiabilité des données est une caractéristique centrale de l'ITIE, en particulier dans les pays où les citoyens ont une confiance limitée dans les divulgations gouvernementales. Les approches alternatives à la déclaration traditionnelle devraient être fondées sur un ensemble de critères clairs et garantir que les mécanismes de vérification sont exécutés de manière professionnelle et indépendante.
- Lorsque certains pays éprouvent des difficultés à adopter l'approche de l'assouplissement, le maintien de la déclaration ITIE traditionnelle de devrait être une option. Le rapprochement peut être renforcé en complétant la déclaration avec d'autres types de données.
- L'approche de l'assouplissement de la déclaration a été judicieuse en réponse à la pandémie de COVID-19. Il faut plus de temps pour tirer des enseignements des exemples existants et à venir fournis par les pays. Le soutien et les orientations ciblées du Secrétariat international sont essentiels. En plus des réflexions sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations, il faudrait accorder plus d'attention à l'analyse et à l'utilisation des données.
- La prochaine évaluation indépendante de l'ITIE pourrait inclure des considérations sur l'efficacité de la déclaration ITIE.

Sam Bartlett souligne que les rapports ITIE de qualité rassemblent les informations exigées par la Norme ITIE et les Groupes multipartites, fournissent une évaluation indépendante de l'exhaustivité et de la fiabilité des divulgations et comprennent des recommandations visant à améliorer les systèmes gouvernementaux. Tout en reconnaissant que la fiabilité des données reste une caractéristique centrale de l'ITIE, il observe qu'il est prometteur de voir de nombreux pays adopter diverses approches de la déclaration et d'autres moyens de renforcer la qualité des données à long terme. Il note que le Secrétariat n'a pas vu de compromis entre une déclaration

en temps opportun et utile, d'une part, et une déclaration exacte, d'autre part. Il ajoute qu'il pourrait y avoir des enseignements utiles à tirer de certaines des approches fondées sur le risque adoptées par certains Groupes multipartites pour veiller à ce que la déclaration soit efficace et ait un impact.

Le Conseil d'administration approuve les recommandations du Comité de mise en œuvre.

Mesures :

- Le Secrétariat doit mettre à jour et perfectionner les documents d'orientation, destinés aux pays mettant en œuvre l'ITIE, portant sur l'assouplissement de la déclaration et les approches alternatives à la déclaration par l'entremise du Comité de mise en œuvre.
- Le Secrétariat doit partager les enseignements tirés avec le Conseil d'administration au sujet de l'approche d'assouplissement de la déclaration et du projet pilote au début de 2022.

50-6 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 50-6 : Rapport du Comité de Validation

La présidente du Conseil d'administration invite Stephen Douglas à présenter le rapport du Comité de Validation au Conseil d'administration.

Stephen Douglas présente le rapport, notant qu'une première section présente les recommandations du Comité de Validation pour la prise de décision sur les Validations de quatre pays concernant les critères initiaux de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective. Une deuxième section présente de son côté des mises à jour quant aux informations sur les Validations en cours et le déploiement du nouveau modèle de Validation. La recommandation du Comité de Validation est que l'Arménie et l'Allemagne ont fait des « progrès satisfaisants » pour répondre aux critères initiaux de mise en œuvre de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective, tandis que le Nigeria a fait des « progrès significatifs » et la Norvège a fait des « progrès insuffisants ». En raison de la transition vers le nouveau modèle de Validation, le Comité propose que le Conseil d'administration convienne des évaluations portant uniquement sur l'Exigence 2.5 et non sur une évaluation globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Stephen Douglas présente les mises à jour du Comité de Validation pour information, notant l'ajustement du calendrier de Validation à la lumière de l'approbation par le Conseil d'administration des demandes de prorogation émanant des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Zambie. Avec une Validation en cours dans le cadre du nouveau modèle, neuf Validations devant démarrer en juillet 2021 et sept en octobre 2021, le Comité de Validation propose de reporter l'évaluation des premières expériences de mise en œuvre du nouveau modèle de Validation au quatrième trimestre 2021. Le Conseil d'administration est informé du calendrier chargé de Validation du Comité au cours du deuxième semestre 2021, des examinateurs principaux étant désignés pour chaque cas.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Une déclaration est lue au nom du ministère norvégien du Pétrole, notant qu'une loi exigeant un registre public de la propriété effective visant les entreprises de tous les secteurs économiques a été promulguée, les règlements d'application devant être finalisés sous peu. Le gouvernement de la Norvège a indiqué à toutes les entreprises que des informations sur la propriété effective seraient bientôt demandées. Cette déclaration

appelle à la reconnaissance des progrès réalisés par la Norvège dans la mise en œuvre des divulgations sur la propriété effective, lorsque ces réformes réglementaires ont pris du temps.

- Les pays mettant en œuvre l'ITIE ont reconnu les progrès réalisés par le Nigeria dans l'établissement d'un registre provisoire ainsi que son intention d'intégrer les informations sur la propriété effective.
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE se sont félicités du renforcement des capacités prévu en matière de propriété effective dans le cadre du programme « Opening Extractives » de l'ITIE, notant que de nombreux pays estiment que cette exigence est particulièrement difficile à satisfaire et réitérant l'importance de l'apprentissage par les pairs et de l'échange des bonnes pratiques.
- Il est noté que les prochaines Validations du Nigeria et de la Norvège doivent démarrer en octobre 2022, ce qui serait l'occasion d'évaluer les progrès réalisés en matière de divulgation des informations sur la propriété effective. Les évaluations selon les critères initiaux de l'Exigence 2.5 ont établi une base de référence pour les évaluations futures.
- Les quatre pays ont été félicités pour les progrès accomplis à ce jour, avec une reconnaissance de l'ambition de l'Arménie d'établir un seuil bas pour la divulgation de la propriété effective.
- Il est noté que la société civile au Guyana a exprimé des préoccupations au sujet des retards constatés dans les préparatifs du gouvernement du Guyana en vue de la Validation, qui devrait démarrer en juillet 2021. Il est noté que l'équipe de pays du Secrétariat international est en contact régulier avec les parties prenantes au Guyana et que deux consultants soutiennent actuellement les préparatifs du Groupe multipartite. Tous les Groupes multipartites ont le droit de demander une prorogation de la période de Validation en cas de circonstances exceptionnelles.

Le Conseil d'administration approuve les recommandations du Comité de Validation.

Mesures :

- La présidente doit écrire aux gouvernements de l'Arménie, de l'Allemagne, du Nigeria et de la Norvège pour les informer de la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat doit publier les résultats des Validations de l'Exigence 2.5 en Arménie, en Allemagne, au Nigeria et en Norvège, y compris les documents à l'appui.

50-7 Rapport du Comité des Finances

Document du Conseil d'administration 50-7 : Comptes du T1 2021 et prévisions pour le T2 2021

Dominic Emery présente les comptes du T1 2021 de l'ITIE et les prévisions pour le T2, observant que, dans l'ensemble, les finances du Secrétariat demeurent solides. Le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs recommandations formulées par les auditeurs à la suite de l'audit effectué en janvier 2021. L'une des recommandations était que le Secrétariat envisage d'échelonner ses revenus. Dans le présent document, le Secrétariat a actualisé ses revenus perçus et n'a donc comptabilisé que 1,7 million de dollars pour le premier trimestre. Le Secrétariat continue de mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur et met actuellement en œuvre une dimension de projet dans son système de comptabilité (Tripletex) afin d'améliorer le suivi du temps de travail pour plusieurs projets et aussi d'inclure les dates d'échéance des factures.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Il existe des incohérences dans la mise en œuvre des contributions des pays au budget de l'ITIE. Dominic Emery convient qu'il y a des complications liées à la collecte des frais de mise en œuvre par pays et note que le Secrétariat continue de collaborer activement avec les pays mettant en œuvre l'ITIE, dans la mesure du possible, sur ces questions. Il ajoute que, compte tenu de la situation solide des finances du Secrétariat et des difficultés de financement dans certains pays mettant en œuvre l'ITIE, il n'est actuellement pas nécessaire de rechercher activement un financement auprès de cette source. Une fois la situation revenue à la normale, le Secrétariat doit poursuivre ses efforts de collecte des ressources auprès des pays mettant en œuvre l'ITIE, conformément aux directives du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat a enregistré un excédent en 2020 en raison de coûts qui ne se sont pas matérialisés du fait de la pandémie. Le Secrétariat s'attend-il à une situation semblable en 2021 ? Dominic Emery répond qu'il est peu probable que le Secrétariat reprenne pleinement ses activités cette année, y compris les voyages à l'étranger, et que les fonds non dépensés seront versés à la réserve dans le but de contribuer aux coûts relatifs à la Conférence mondiale et à l'évaluation indépendante.

50-8 Conférence mondiale de l'ITIE

Document du Conseil d'administration 50-8 : Conférence mondiale de l'ITIE et Assemblée générale des membres

Mark Robinson présente au Conseil d'administration la recommandation du Groupe de travail sur la Conférence et souligne que le Groupe de travail est unanime dans sa recommandation au Conseil d'administration d'organiser la prochaine Conférence mondiale en tant que rencontre en présentiel en 2023, afin de célébrer les 20 ans de l'ITIE. Le Groupe de travail recommande également que l'Assemblée générale des membres se tienne virtuellement en juin 2022. L'ITIE est une association à but non lucratif de droit norvégien et ses Statuts (Article 7(3)) exigent que l'ITIE tienne une Assemblée générale des membres au moins tous les trois ans pour élire le président du Conseil d'administration et les membres. Ses Statuts recommandent également que le mandat de la présidente actuelle et des membres actuels du Conseil d'administration soit prorogé d'un an jusqu'en juin 2023, ce qui nécessiterait une approbation lors de l'Assemblée générale des membres de juin 2022.

Les membres du Conseil d'administration appuient la recommandation et conviennent de reporter la Conférence mondiale à 2023.

Mesures :

- La prochaine Conférence mondiale de l'ITIE doit se tenir en présentiel en 2023.
- L'Assemblée générale des membres doit se tenir virtuellement en juin 2022.
- Le mandat de la présidente actuelle et des membres actuels du Conseil d'administration est prorogé d'un an jusqu'en juin 2023, ce qui nécessite une approbation lors de l'Assemblée générale des membres.

La réunion prend fin et la séance du Conseil d'administration est levée pour une séance à huis clos.

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays¹

Décision du Conseil d'administration sur l'Arménie :

L'Arménie a réalisé des « progrès satisfaisants » dans la mise en œuvre des critères initiaux de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises minières et la société civile d'avoir travaillé ensemble pour établir un cadre juridique et des pratiques de déclaration appropriés pour la divulgation de la propriété effective. Un registre public en ligne est en cours d'élaboration et devrait améliorer davantage l'accessibilité et la facilité d'utilisation des informations portant sur la propriété effective. Dans la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, l'Arménie doit veiller à ce que toutes les entreprises détenant ou demandant une licence d'exploitation minière divulguent leurs bénéficiaires effectifs. Les informations sur les bénéficiaires effectifs légaux de toutes les entreprises extractives doivent être divulguées de façon exhaustive. Les progrès seront évalués lors de la prochaine Validation de l'Arménie, qui démarrera le 1^{er} juillet 2023. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Arménie aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

Décision du Conseil d'administration sur l'Allemagne

L'Allemagne a réalisé des « progrès satisfaisants » dans la mise en œuvre des critères initiaux de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises minières et la société civile d'avoir travaillé ensemble pour établir un cadre juridique et des pratiques de déclaration appropriés pour la divulgation de la propriété effective. Un registre public en ligne a été établi, et des améliorations supplémentaires de la fiabilité et l'accessibilité des données portant sur la propriété effective sont attendues à l'avenir. Dans la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, l'Allemagne doit veiller à ce que toutes les entreprises détenant ou demandant une licence d'exploitation minière divulguent leurs bénéficiaires effectifs. Les informations sur les bénéficiaires effectifs légaux des entreprises de tout type doivent être divulguées de façon exhaustive. Les progrès seront évalués lors de la prochaine Validation de l'Allemagne, qui démarrera le 1^{er} avril 2023. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Allemagne aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

Décision du Conseil d'administration sur la Norvège :

La Norvège a réalisé des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre des critères initiaux de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration félicite le gouvernement d'avoir établi un cadre juridique approprié pour la divulgation des informations sur la propriété effective, même si les pratiques de déclaration n'ont pas encore été mises en œuvre. Bien qu'aucune information sur la propriété effective n'ait été demandée aux entreprises qui demandent ou détiennent des participations dans des permis d'exploration ou de production pétrolière, gazière et minière à ce jour, le gouvernement prévoit d'établir un registre public en ligne visant toutes les entreprises en Norvège en 2021. Dans la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, la Norvège doit veiller à ce que toutes les entreprises détenant ou

¹ Toutes les décisions du Conseil d'administration sont publiées dans le registre public du Conseil d'administration de l'ITIE [ici](#) en anglais et en français.

demandant une licence d'exploitation minière divulguent leurs bénéficiaires effectifs. Les informations sur les bénéficiaires effectifs légaux de toutes les entreprises extractives doivent être divulguées de façon exhaustive. Les progrès seront évalués lors de la prochaine Validation de la Norvège, qui démarrera le 1^{er} octobre 2022. Conformément à la Norme ITIE, le gouvernement norvégien, en consultation avec les parties prenantes, aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

Décision du Conseil d'administration sur le Nigeria :

Le Nigeria a réalisé des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre des critères initiaux de l'Exigence 2.5 sur la propriété effective de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises minières et la société civile d'avoir travaillé ensemble pour établir un cadre juridique et des pratiques de déclaration appropriés pour la divulgation de la propriété effective. Un registre public en ligne provisoire a été établi par l'ITIE Nigeria, dans l'attente d'un registre permanent par la Corporate Affairs Commission (Commission des questions aux entreprises), et des données sur la propriété effective ont été demandées à toutes les entreprises détenant des licences extractives, mais pas encore aux entreprises demandant des licences. Bien que les divulgations relatives à la propriété effective incluent à ce jour des personnes morales plutôt que des personnes physiques et que le Groupe multipartite n'ait pas encore publié d'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations communiquées à ce jour, le Secrétariat de l'ITIE Nigeria a entrepris des consultations auprès des parties prenantes en vue de formuler des commentaires sur l'évaluation de Validation concernant les divulgations de la propriété effective. Dans la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, le Nigeria doit veiller à ce que toutes les entreprises détenant ou demandant une licence d'exploitation minière divulguent leurs bénéficiaires effectifs. Les informations sur les bénéficiaires effectifs légaux des entreprises de tout type doivent être divulguées de façon exhaustive. Les progrès seront évalués lors de la prochaine Validation du Nigeria, qui démarrera le 1^{er} octobre 2022. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Nigeria peut solliciter une prorogation de cette échéance ou demander que la Validation commence plus tôt que prévu.